



OBJET : Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **vendredi 3 octobre 2025 à 13 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 6 317 464 du cadastre du Québec (67, rue du Boisé)

Demande portant le numéro 2025-09-0013 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une remise ayant une hauteur d'au plus 5,5 mètres plutôt que 5 mètres maximum, le tout contrairement à l'article 5.4.4 g) du règlement de zonage numéro 003-2013.

Lot numéro 5 146 199 du cadastre du Québec (7, boulevard Léon-Couture)

Demande portant le numéro 2025-09-0014 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un abri saisonnier ayant une hauteur d'au plus 3,96 mètres plutôt que 3 mètres maximum, le tout contrairement à l'article 5.4.3.3 i) et que l'abri soit érigé en cour latérale arrière droite plutôt que sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement, le tout contrairement à l'article 5.4.3.2 a) du règlement de zonage numéro 003-2013.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 12 SEPTEMBRE 2025.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Warwick, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 12 septembre 2025 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2025.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**